

Cabinet CONSTANTIN
Société Anonyme au capital de 3 673 600 F
Siège : 66, rue de Caumartin 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS n : 602.010.945.000.20

7001/Procès-verbal 1004

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 10 SEPTEMBRE 1993

de COMMERCE de PARIS

N° 312

11 OCT. 1993

S3h84

EXPÉDIÉ Le:

11 OCT. 1993

BUREAU N° 6

Le présent procès-verbal a été établi le 10 septembre 1993 à 9 heures.

Les actionnaires du Cabinet CONSTANTIN (société anonyme au capital de F 3 673 600, dont le siège est à PARIS 9e), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège Social sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

M. Jean François SERVAI, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

M. Jean-Claude SAKKE et M. Michel GAY sont appelés comme scrutateurs, étant actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

M. Michel BON-OMME est désigné comme secrétaire par le Président et le scrutateur.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 803 actions sur les 3 673 600 actions ayant le droit de vote et qu'à ces 2 803 actions représentées sont attachés autant de voix.

Le rapport d'ordre du jour :

- 1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration
- 2) Proposition de l'exercice social en cours
- 3) Modification de l'article 27 des statuts

M

643 1004